



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Héléne ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

E-Bourgogne - Adhésion du Grand Dijon

Le projet e-bourgogne a été créé en 2003, dans le cadre expérimental national ADELE 73, avec la signature d'une convention entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne pour le développement d'une plate-forme électronique régionale d'administration électronique.

Il s'est concrétisé en 2004, d'abord en développant une solution mutualisée pour répondre à l'obligation réglementaire de dématérialisation des marchés publics à compter du 1er janvier 2005.

Après la salle régionale des marchés publics, e-bourgogne a développé d'autres projets, notamment :
un espace personnalisé pour les entreprises d'accès aux aides et aux dispositifs d'accompagnement (service « j'entreprends en Bourgogne »
la poursuite du développement de la chaîne de dématérialisation des actes administratifs (transmissions au comptable, à la préfecture, signature et archivage électroniques...)
le développement d'un ensemble de e-services à destination des citoyens : sites web communaux / informations sur les démarches administratives / annuaire géolocalisé des services publics / service de téléformulaire.

Afin d'assurer la pérennisation et le développement de ses services, e-bourgogne s'est structuré juridiquement, par la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public créé par arrêté préfectoral du 28 janvier 2008.

Le Grand Dijon a participé au projet e-bourgogne depuis sa création, par son adhésion au groupement de commande, puis à l'adhésion de préfiguration.

Il convient donc aujourd'hui d'adhérer au GIP. La participation du Grand Dijon au GIP e-bourgogne serait de 36 843 euros en année pleine (avec le paiement de seulement 2/3 de la cotisation en 2009).

Par courrier du 14 janvier dernier, le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a sollicité de la Présidente du GIP e-bourgogne que l'adhésion puisse être une adhésion d'agglomération, emportant également l'accès aux services d'e-bourgogne pour les communes membres.

Cette adhésion d'agglomération, qui correspond à l'esprit de mutualisation et de solidarité porté par le projet e-bourgogne, est confortée par l'intégration dans l'intérêt communautaire de l'adhésion au GIP au titre de la compétence développement économique.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE**

- **d'autoriser** l'adhésion de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne dans le cadre de l'intérêt communautaire reconnu au titre de la compétence « développement économique »
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération
- **de dire** que la participation de la Communauté au GIP e-bourgogne dans le cadre de cette adhésion d'agglomération sera de 36 843 euros en année pleine
- **de désigner** les représentants de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à l'assemblée générale du GIP :

Il est proposé de désigner :

- M.MEKHANTAR en qualité de représentant titulaire
- Mme PETEL en qualité de représentante suppléante

Sont élus :

- M.MEKHANTAR en qualité de représentant titulaire
- Mme PETEL en qualité de représentante suppléante

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 19 mars 2009
Publié le 27 mars 2009
Déposé en Préfecture le